

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 septembre 2019.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, ISABELLE DEREIGNAUCOURT, INGRID LEMAHIEU, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, FREDERIC SZYMCZAK, MARIE-JOSEE MASSON, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CARINE JOURDAIN, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, CATHY CROQUEFER, ROGER VANDEVYVERE, JEAN-CLAUDE GAVIGNET, CORINNE PLAISANT, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE, MARIE-AGNES DHALLUIN, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : MARIE-CHRISTINE FILARETO A LUDOVIC ROHART, JACQUES LEMAIRE A GUY DERACHE, STEPHANIE LECONTE A ISABELLE DEREIGNAUCOURT, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET

---

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, décédé le jour même.

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 Juin 2019 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adhésions au SIDEN-SIAN
2. Convention avec le Département du Nord pour le balayage des pistes cyclables
3. Prix des maisons fleuries
4. Tarifs des séjours hiver et printemps
5. Fonds de concours CCPC
6. Tableau des effectifs
7. Recrutement de contractuels de droit public
8. Renforcement des sanctions pour lutter contre les déjections canines, les dépôts sauvages et les mégots
9. Adhésion à l'association des Villes pour la propreté urbaine
10. Adhésion à l'association Réseau français des villes amies des aînés
11. Acquisition des parcelles C2016 et C2018
12. Cession de la parcelle A2236
13. Mise à disposition de la parcelle A2276 auprès de la CCPC
14. Acquisition de la parcelle A671
15. Plan Vélo
16. JO 2024
17. Motion suite à la réorganisation de la Direction Régionale des Finances Publiques

M. le Maire propose également d'ajouter un point à cet ordre du jour : une avance de subvention à la SASP-BCO pour la saison 2019/2020.

Il ajoute qu'il a reçu des questions posées par le groupe « Orchies pour tous » le 11 septembre puis par Mme Nadine CANTELOUP le 17 septembre et qu'il leur donnera la parole en fin de séance.

---

- 1 -

### ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que lors des Comités syndicaux des 11 juin et 4 juillet 2019, le SIDEN-SIAN a approuvé les adhésions suivantes :

- du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles et Laval-en-Laonnois (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable
- de la commune de Boussières-en-Cambrésis (Nord) avec transfert des compétences Eau Potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie
- de la commune de Pronville-en-Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Eau Potable
- des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix-Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable

- de la commune de Beaurain (Nord) avec transfert des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie

M. le Maire propose donc d'approuver ces adhésions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites adhésions.

---

-2-

## **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD POUR LE BALAYAGE DES PISTES CYCLABLES**

M. le Maire indique que le balayage des bandes cyclables en agglomération relève du pouvoir de police du Maire, le Département intervenant actuellement hors agglomération avec trois interventions par an.

Dans le cadre de la mise en place du schéma cyclable départemental, par délibération du 3 juin 2019, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser, à nouveau, la totalité du balayage des bandes cyclables sur les RD dans les toutes communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de l'autoriser à signer ladite convention avec le Département du Nord.

Il précise également que la nouvelle balayeuse est arrivée aux services techniques pour un coût de 138 986,32€ TTC.

M. le Maire indique que comme elle s'y était engagée, la Municipalité a mandaté un bureau d'étude qui va plancher pendant six semaines pour établir un diagnostic de la ville sur tout ce qui existe en matière d'aménagements en faveur du vélo. Au bout de ces six semaines, il y aura un premier comité de pilotage dans lequel il souhaiterait qu'un représentant ou deux de l'opposition participe. L'idée sera de définir un certain nombre de priorités sur les déplacements entre les pôles structurants, par exemple privilégier la liaison entre la Mairie et la gare ou la Mairie et la zone d'activités. Ensuite le bureau d'étude fera une analyse dans le but de connaître les coûts pour mettre en place les aménagements nécessaires afin d'assurer la sécurité du vélo en ville et un plan de travaux sera réalisé.

M. le Maire indique que la Municipalité a reçu à deux reprises les élus de Coutiches à propos du « chemin à trous » qui relie Orchies et Coutiches, ce chemin appartient à la ville d'Orchies et est réservé aux engins agricoles pourtant tous les matins et les soirs il sert à bon nombre d'automobilistes. La Municipalité s'est déplacée pour évoquer avec M. Bernard DEBAILLEUL,

seul riverain Orchésien de cette voirie, ce que la ville pouvait faire. Il s'agirait de privilégier une liaison pour les vélos, sans oublier les engins agricoles car la Municipalité a rencontré Olivier MASSE et d'autres agriculteurs qui ont indiqué qu'il ne serait pas possible de ne plus l'utiliser puisqu'elle sert de desserte aux parcelles agricoles.

M. le Maire ajoute que des travaux y ont été réalisés, les côtés de la voirie ont été rabotés de façon à ce que l'eau puisse s'écouler. La suite pourrait être de gratter l'enrobé pour revenir aux pavés mais le risque est de déstructurer complètement le pavé. Après les échanges avec les services du département, les représentants de la ville de Coutiches et un représentant du cyclo-club Orchésien, il a été décidé qu'il serait trop dangereux d'aménager une piste cyclable qui en plus demanderait des travaux très onéreux et particulièrement longs. L'idée retenue est de réserver aux engins agricoles moyennant certains aménagements et aux cyclistes mais elle serait fermée à l'automobile à l'exception de M. Bernard DEBAILLEUL. Le département serait prêt, même s'il s'agit d'une route communale, d'y engager des travaux. La prochaine rencontre aura lieu au mois de décembre, un certain nombre d'études vont être faites par le conseil départemental et cela sera une première dans l'histoire du département puisqu'il n'investit pas sur les routes qui ne lui appartiennent pas.

M. le Maire indique, que même si le département intervient, il y aurait un reste à charge de 30% pour les communes concernées c'est pourquoi la Municipalité a reçu la CCCP afin de savoir si elle pouvait être partenaire car il s'agit de l'aménagement d'une piste cyclable qui fait partie de sa compétence et d'une voirie qui relie deux communes voire trois puisque Bouvignies pourrait être relié.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui indique avoir apprécié les travaux réalisés mais sa préoccupation est la présence des trous. Il indique que c'est irréalisable de s'engager sur cette voie en vélo et demande quels moyens vont être mis en oeuvre. Il souligne être attentif à l'évolution de cette voie.

M. le Maire indique que ce qui va être réalisé sur le pavage fait partie de l'étude menée par le conseil départemental mais que si des aménagements trop importants y sont faits, cela va permettre le passage des automobilistes or c'est un chemin agricole. Il souligne d'ailleurs que l'assurance de la ville a refusé d'indemniser les automobilistes qui ont abîmé leur véhicule sur cette voie et que les 5 automobilistes qui ont engagé une procédure en contentieux ont perdu.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui espère ne pas attendre cinq ans pour que les trous soient bouchés.

M. le Maire indique qu'il n'attendra pas cinq ans puisque les travaux devraient aboutir d'ici 2020-2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-3-

### **PRIX DES MAISONS FLEURIES**

M. le Maire donne la parole à M. André PLUQUE qui indique que dans le cadre du concours des maisons fleuries, il est proposé de voter les valeurs des prix pour 2019 comme suit :

- mise à l'honneur : 65€
- 1<sup>er</sup> prix : 65€
- 2<sup>ème</sup> prix : 45€
- 3<sup>ème</sup> prix : 40€
- 4<sup>ème</sup> prix : 35€

M. le Maire indique que ces prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie en mairie le samedi 19 octobre à 15h30 et que c'est aussi l'occasion pour les concitoyens de s'investir pour la propreté de la ville.

Il ajoute qu'une réunion a eu lieu avec les encadrants des services techniques concernant le terrain contigu aux jardins familiaux et il a été décidé de le transformer en parc municipal où, en plus d'aménagements paysagers, un parcours sportif y serait réalisé. L'idée est d'investir le moins possible tout en réalisant des aménagements de qualité. Aujourd'hui ce terrain sert pour les centres de loisirs et pour la semaine du sport mais reste insuffisamment occupé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits prix.

---

-4-

### **TARIFS DES SEJOURS HIVER ET PRINTEMPS**

M. le Maire propose de voter les tarifs des séjours hiver et printemps 2020 du centre de loisirs aux mêmes montants que les années précédentes, constants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- Séjour hiver
  - Q1 150€
  - Q2 265€
  - Q3 300€

- Q4 375€
- Extérieur 560€
- Séjour printemps
- Q1 110€
- Q2 190€
- Q3 215€
- Q4 265€
- Extérieur 400€

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT qui précise que depuis 2013, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour permettre aux enfants des familles les plus démunies de participer au centre de loisirs et séjours organisés par la Municipalité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits tarifs.

---

-5-

### FONDS DE CONCOURS CCPC

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que par délibération du 6 juin 2016, la Communauté de communes Pévèle Carembault a voté le règlement des fonds de concours entre la CCPC et ses communes membres.

Une enveloppe de 389 940€ a été allouée à la Ville d'Orchies pour la période 2016-2020, soit 77 988€ par an. Elle a été calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 100 000€ par commune, à laquelle s'ajoutent 35€ par habitant.

Tout projet d'investissement d'un montant supérieur à 50 000€ avec un enjeu intercommunal est éligible.

M. le Maire propose donc de solliciter une aide de 39 250,75€ au titre de ce fonds de concours pour les travaux de voirie programmés en 2019.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Délaissé RD 938	14 500€		
Rue Germain Delettrez	39 034€	Fonds de concours	39 250,75€
Rue de la Planche de Pierre	24 967,50€	Ville d'Orchies	39 250,75€
<b>TOTAL</b>	<b>78 501,50€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>78 501,50€</b>

Les travaux du délaissé RD938 et la rue de la Planche de Pierre ont été réalisés en début du mois.

M. le Maire indique concernant le Délaissé RD938 qu'à la demande d'un des riverains qui se plaignait de la qualité de son entrée des travaux ont été réalisés pour refaire le trottoir. En se rendant sur place et sur proposition du responsable du service voirie, M. Cyrille MARTIN, la Municipalité s'est rendue compte qu'il serait plus opportun de profiter des travaux pour réaliser une piste cyclable.

Concernant la rue de la Planche de Pierre les riverains sont satisfaits, une partie des travaux a été réalisée l'autre le sera sûrement l'an prochain.

Ceux rue Germain Delettrez sont reportés au printemps prochain pour une meilleure coordination entre les travaux sous maîtrise d'ouvrage de NOREADE et ceux réalisés par la Ville.

M. le Maire précise également les subventions déjà obtenues cette année :

- Etat / DETR 2019 : 47 000€ pour les travaux de climatisation du restaurant scolaire et de réfection de la toiture de l'école maternelle
- Etat / DSIL 2019 : 79 000€ pour les travaux de rénovation de la salle Robert Leroux
- Etat / DSIL 2019 : 300 000€ pour l'aménagement des garages rue Poutrain
- Département du Nord / Projets territoriaux structurants : 88 000€ pour les travaux de rénovation de la salle Robert Leroux

Il indique que la salle Robert Leroux va être entièrement refaite. La Municipalité a obtenu de la part de l'état et du département 80% de subventions ce qui est le maximum qui peut être obtenu sur un projet. Il remercie toutes celles et ceux qui se sont investis sur le projet et souligne que lorsque la ville peut être aidée par la région, le département ou cette fois l'Etat, cela permet de remettre les équipements sportifs en état et offre la possibilité aux usagers, aux associations d'exercer leur pratique dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter lesdits fonds.

---

-6-

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Maire indique que suite à des avancements de grade, il propose les créations de postes suivantes :

- un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- un ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- deux adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe

Deux autres avancements au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ne nécessitent pas de modification au tableau des effectifs.

Il informe aussi de l'embauche :

- au 1<sup>er</sup> octobre de Franck FIRMIN, adjoint technique, comme plombier chauffagiste, en mutation de la CCPC
- au 1<sup>er</sup> novembre de Lionel CAZIER, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, au service des espaces verts, en mutation de la commune de Marcq-en-Baroeul

M. le Maire indique que les services techniques de la ville ont signalé un certain nombre de manques au niveau des problématiques de plomberie et de chauffage. Concernant le poste au service espaces verts, il souligne qu'en plus de la reprise des équipements sportifs, le conseil départemental avait décidé de se retirer de l'entretien des espaces verts en agglomération, tout cela crée de la surcharge de travail.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites créations.

---

-7-

### **RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC**

M. le Maire indique que le Conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il propose, à compter du 1<sup>er</sup> octobre :

- pour renforcer les services administratifs, la création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité de 12h par semaine
- pour renforcer les services de cantine et du centre de loisirs du mercredi, la création de trois contrats d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet
- pour renforcer le service des agents d'entretien, la création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet

Il ajoute que deux CCD actuellement non pourvus seront affectés à Mickaël PIQUET à partir du 14 octobre et Stéphane ROCQ à partir du 21 octobre pour renforcer les services techniques.

M. le Maire indique que sur demande de la perception, la Municipalité a dû être encore plus transparente sur le recrutement de contractuels de droit public c'est la raison pour laquelle désormais de façon assez traditionnelle le Conseil Municipal sera amené à statuer sur ces recrutements.

M. le Maire indique que ces deux agents viendront apporter un renfort au service espaces verts. L'un des deux agents sera dédié à l'entretien du cimetière et y passera la moitié de son temps de travail notamment car certains produits ne sont plus utilisables par le service et cela nécessite donc une présence plus importante pour le maintenir en bon état.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande s'il s'agit bien d'accroissement temporaire d'activité car concernant le renfort du service de cantine et du centre de loisirs, le recrutement n'est pas justifié ; cela doit correspondre à l'exécution d'une tâche occasionnelle précisément définie ne relevant pas de l'activité normale de la collectivité or dans ce cas cela relève bien de son activité normale et correspond à une problématique pérenne.

M. le Maire indique que ces recrutements ont vocation à venir compenser des manques au niveau des services dus aux agents en arrêt maladie ou en congé. Il ajoute que cela permet une marge de manoeuvre car pour que les services publics communaux soient efficaces il faut du personnel qualifié, compétent et dévoué. La Municipalité agit en toute transparence et ces délibérations sont proposées car la trésorerie demande d'être en phase complète avec les règlements.

Il propose aussi de faire appel à des enseignants pour effectuer les études surveillées et de l'autoriser à prendre les arrêtés correspondants selon le barème réglementaire de l'Education nationale : il s'agirait de M. Valéry GOURDIN, Directeur de l'école Joliot Curie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE lesdits recrutements.

---

-8-

## **RENFORCEMENT DES SANCTIONS POUR LUTTER CONTRE LES DEJECTIONS CANINES, LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES MÉGOTS**

M. le Maire indique que dans le cadre de la politique de valorisation du cadre de vie, il propose de renforcer les sanctions pour lutter contre les déjections canines, les dépôts sauvages et les mégots en facturant le coût du nettoyage du domaine public et les frais d'enlèvement des déchets.

Concernant les déjections canines, la ville a investi depuis de nombreuses années en maillant le territoire de distributeurs de sacs et de poubelles spécialisées. Des campagnes de sensibilisation et d'appel au civisme ont été régulièrement menées. Néanmoins, il est fréquemment constaté que les détenteurs de chiens ne respectent pas l'espace public en ne ramassant pas les déjections de leur animal.

Il propose donc d'ajouter au PV, d'un montant de 35€, une facture de 165€, pour un total de 200€.

Concernant les dépôts sauvages, il propose également d'ajouter au PV, d'un montant de 68€, une facture de 132€, pour un total de 200€.

Quant aux mégots, la ville a lancé un challenge zéro mégot :

- installation de cendriers sur le domaine public
- distribution de cendriers de poche dans les commerces
- don de bons d'achat de 2€ aux personnes qui rapportent à l'accueil de la mairie une bouteille remplie de mégots

Il propose aussi d'ajouter au PV, d'un montant de 68€, une facture de 132€, pour un total de 200€.

M. le Maire indique qu'il faut à un moment donné passer aux moyens répressifs. Le montant du PV fixé par l'Etat ne peut pas être modifié mais une facture à payer à la commune peut y être ajoutée. L'idée n'est pas de gagner de l'argent mais d'inciter les concitoyens Orchésiens et extérieurs à prendre leurs responsabilités. Il a reçu la police municipale et leur a demandé s'ils étaient d'accord de les accompagner dans ce choix, ils ont accepté de le faire sachant qu'il s'agit d'être présent sur le terrain et de prendre les gens sur le fait.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que l'amende fixée de 200€ est excessive et propose une campagne de prévention à 3 paliers.

M. le Maire indique que ce plan d'actions n'est pas mis en place pour lutter contre les fumeurs mais il s'agit d'amener les gens à modifier leurs pratiques. A propos de la campagne de sensibilisation, les concitoyens ont reçu à maintes reprises des flyers indiquant qu'il ne fallait pas jeter les mégots mais à un moment donné la Municipalité ne peut pas se permettre de rester passive. Concernant la proposition faite par Mme Nadine CANTELOUP il est impossible pour la police municipale d'identifier trois fois le même fumeur qui jette son mégot. Il s'agit vraiment de faire prendre conscience au concitoyen que la ville met en œuvre des moyens en faveur de la propreté (balayeuse, cendriers etc) et qu'il en est un acteur essentiel.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique que la Municipalité a fait de belles choses avec les containers de mégots. Cependant concernant les déjections canines, l'inconvénient est qu'il faudra prendre les coupables sur le fait. Il propose des solutions alternatives telles que l'interdiction aux aires de jeux, espaces verts et parcs ainsi que les aménagements canins. Il ajoute que Mme Nadine CANTELOUP a raison sur le fait d'accompagner plutôt que de sanctionner les propriétaires et propose la distribution de kit de ramassage canin. Il propose des rencontres avec les enfants et de faire de la pédagogie.

M. le Maire remercie M. Benoît BRILLON pour ses encouragements et indique qu'il est prévu que la police municipale fasse des matinales et des nocturnes. Il ajoute qu'un travail pédagogique en direction des écoles est fait et sera amplifié car lorsque les enfants sont sensibilisés, les parents et grands-parents le sont aussi. Concernant l'aménagement d'une aire pour les chiens, la Municipalité s'est posée la question mais il s'agirait pour les services techniques de venir régulièrement ramasser les déjections canines.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande quel est retour concernant les bouteilles remplies de mégots à déposer en Mairie en échange d'un bon de 2 € à dépenser dans les commerces d'Orchies.

M. le Maire indique que cela fonctionne très bien. Un enfant a d'ailleurs ramené à l'accueil de la Mairie sept bouteilles pleines de mégots qui ne sont donc plus dans la nature et ne pollueront pas les nappes phréatiques. Il ajoute que la ville est exemplaire car depuis cette couverture médiatique il reçoit en Mairie un nombre incalculable de courriers provenant de villes souhaitant des informations sur ce qui a été fait. Que se soient les associations, particuliers, commerçants, tous ont souhaité s'associer à l'opération menée par la Municipalité.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande combien de temps va durer cette action.

M. le Maire indique que la qualité du mégot se détériorant avec le temps, le challenge dure trois mois, il a débuté le 1<sup>er</sup> septembre et se terminera le 1<sup>er</sup> décembre. Si l'opération profite à la ville elle sera renouvelée le moment venu.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE lesdits ajouts.

---

-9-

## **ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE**

M. le Maire indique que l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) a pour objectif de faire progresser la propreté urbaine. Elle a élaboré une grille d'évaluation de la propreté avec des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP). Faire partie du réseau de l'AVPU permettra d'obtenir des conseils, des recommandations et une évaluation de nos actions de propreté. En outre, la ville pourra candidater à l'obtention d'un label, le label « Ville éco-propre », venant récompenser les efforts fournis par la collectivité.

Il propose donc d'adhérer à l'AVPU pour un montant de 500€.

Un élu et un agent municipal doivent aussi être désignés comme les interlocuteurs de l'AVPU.

Il propose donc de retenir la candidature de M. André PLUQUE.

M. le Maire indique que les symboles passent par les labels. L'idée est d'obtenir des conseils et d'échanger des expériences avec les autres villes participantes.

Il donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique que le montant est élevé, il demande s'il correspond à une année et si celle-ci est reconductible.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un engagement pour une année, la Municipalité jugera de l'opportunité de cette adhésion par la suite, en fonction de ce que la Ville peut en retenir.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que si elle est destinataire du compte-rendu annuel réalisé par M. André PLUQUE, elle adhèrera totalement.

M. le Maire indique que la composition du Conseil Municipal ne sera peut-être plus la même dans un an mais les services assureront la continuité si besoin en est.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adhésion.

---

-10-

## **ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU FRANÇAIS DES VILLES AMIES DES AINES**

La ville d'Orchies accorde une attention particulière à ses aînés :

- banquet
- club au foyer Croizat le mardi et le mercredi
- colis de fin d'année
- plan canicule : suivi du CCAS et distribution de brumisateurs

Un conseil des Sages vient aussi d'être créé qui travaille sur les problématiques suivantes :

- le guide de la dépendance
- le patrimoine et les rues remarquables d'Orchies
- le patrimoine et la maison de retraite à travers les âges

Dans ce cadre, M. le Maire propose d'adhérer à l'Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés pour un montant de 290€. Ce réseau a été créé en 2010 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés et répondre aux défis de la transition démographique. Il apporte son expertise aux collectivités membres.

Comme élues référentes de cette association, il propose les candidatures de Michèle ABELOOS et Marie-Josée MASSON.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande ce que cette adhésion va apporter de plus pour aider les personnes âgées sachant que le conseil des sages ainsi que Mme Michèle ABELOOS, dans le cadre de sa délégation travaillent déjà sur ces questions.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'échanges d'expériences, cette adhésion permettra un autre regard sur les séniors. Le conseil des sages fait beaucoup de choses, il a d'ailleurs demandé à M. Raymond MARTIN, Président du conseil des sages, de travailler sur l'obtention par la Ville de la légion d'honneur.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande quels seront les sujets abordés.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'idées préconçues et cela pourra être l'occasion de l'émergence de nouvelles idées.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si des rencontres sont prévues avec le Conseil Municipal des Enfants.

M. le Maire indique que les enfants ont récemment participé au world clean up day et donne la parole à Mme Carine JOURDAIN qui indique que le lien intergénérationnel est bien présent dans les projets : les enfants ont participé à la distribution des brumisateurs cet été, ils interviennent à la maison de retraite avec la remise des colis de Noël, le loto à Pâques ou la galette des rois en janvier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adhésion.

---

-11-

### ACQUISITION DES PARCELLES C2016 ET C2018

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que par arrêté préfectoral du 21 octobre 2014, le sentier de la Poste a été intégré dans le domaine public.

Or, deux parcelles n'avaient pas été reprises dans ledit arrêté :

- la parcelle C2016 d'une surface de 32 m<sup>2</sup>
- la parcelle C2018 d'une surface de 38 m<sup>2</sup>

M. le Maire propose donc d'acquérir ces parcelles appartenant à Mme CORRENTE, à l'euro symbolique. Des travaux de voirie ont d'ailleurs été réalisés dans ce sentier, pour un montant de 87 000€ TTC.

Ils bénéficient de deux subventions :

- dotation parlementaire de 30 000€
- fonds de concours CCPC de 37 000€

soit un reste à charge de la commune de 20 000€ TTC soit 23%

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite acquisition.

---

-12-

### CESSION DE LA PARCELLE A2236

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que M. et Mme GENGEMBRE, résidant au 2 rue du Bois Joly, ont sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle située juste à côté de leur maison, à savoir la parcelle A2236 d'une surface de 213 m<sup>2</sup>.

Cet espace vert ne représentant pas un intérêt particulier pour la Ville, M. le Maire propose de leur céder au prix de l'avis du Domaine, soit 2 100€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

---

-13-

### **MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE A2276 AUPRES DE LA CCPC**

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que par délibération du 21 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition auprès du Département du Nord de la parcelle A2276, d'une surface totale d'environ 7 500m<sup>2</sup>.

Il propose de mettre cette parcelle à disposition de la Communauté de communes Pévèle Carembault dans le cadre des travaux d'extension des parkings du pôle d'échanges de la gare. La CCPC a d'ailleurs délibéré dans ce sens ce lundi 23 septembre.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique avoir lu une communication du conseil communautaire sur les navettes indiquant que le territoire d'Orchies est exclu.

M. le Maire indique que c'est un dispositif mis en place par la Communauté de Communes Pays de Pévèle, il dessert 19 communes mais Orchies, Phalempin et Ostricourt en sont exclus. Il ne coûte quasiment rien à la CCPC car il est soutenu par le conseil départemental. Des réflexions sont en cours pour étendre le réseau à d'autres villes structurantes mais le constat est que, ne correspondant surement pas à leurs habitudes, peu d'usagers les utilisent. Cependant ces trois communes ont été retenues par la CCPC pour obtenir une amélioration des pôles d'échanges et c'est dans ce cadre que la CCPC va investir plus d'un million d'euros pour réaliser les parkings.

M. le Maire ajoute que la problématique se trouve aujourd'hui davantage sur le projet de ligne Ascq-Orchies. Il a participé à un nouveau comité de pilotage. On s'orienterait plutôt vers une ligne de bus à haut niveau de service, plus flexible en matière de transport. L'idée serait de permettre au vélo d'utiliser cette voie. Quant à la voie ferrée c'est très onéreux. La troisième alternative est le tram-train moins cher que la voie ferrée mais non compatible avec le vélo et nécessiterait d'électrifier toute la portion pour lui permettre de fonctionner. L'avantage du rail et du tram-train est le raccordement avec la ligne de métro.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite mise à disposition.

---

-14-

### ACQUISITION DE LA PARCELLE A671

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que le SDIS du Nord a confirmé sa volonté de reconstruire une caserne d'incendie et de secours à côté de la caserne actuelle, sise rue du maréchal Leclerc. Or, la société PIRAINO, est propriétaire du terrain destiné à accueillir ce nouveau CIS.

C'est pourquoi il propose l'acquisition auprès de la Maison de retraite de la parcelle A671 pour partie, d'une surface estimée à 3 062 m<sup>2</sup>, selon le prix de l'avis domanial, soit 21,51€ le m<sup>2</sup>. Par la suite, cette parcelle fera ainsi l'objet d'un échange avec la société PIRAINO qui a accepté de transférer sur cette parcelle son projet immobilier.

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle à la maison de retraite, des indemnités d'éviction de l'exploitant agricole, M. Jacques EMAILLE sont également à prévoir, pour un montant de 4€ le m<sup>2</sup>.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une véritable opportunité pour la ville. Il ressort des échanges avec le Conseil Départemental que cela permettrait d'avoir un CIS de catégorie 3 : maintien du volontariat (52 volontaires sur Orchies), la possibilité d'avoir des professionnels, accueillir un véhicule pour infirmiers et la possibilité pour les volontaires de dormir sur place avec ainsi des délais pour les secours d'urgence très raccourcis. Ce qui est important dans ce projet est de garder le lien entre les pompiers et la population, l'engagement du volontaire est essentiellement civique, ainsi situé dans le centre-ville les échanges continueront. Dans quelques mois débiteront les travaux, les locaux du centre d'incendie et de secours actuels seront redonnés à la ville qui en disposera pour les affecter à d'autres utilisations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite acquisition.

---

-15-

## PLAN VELO

M. le Maire indique qu'en février dernier, la ville a candidaté à l'appel à projets « Vélo et territoires » de l'ADEME et a été retenue. Dans ce cadre, ses actions en faveur du développement de la pratique du vélo pourront être cofinancées à 70%.

Il propose donc de l'autoriser à solliciter auprès de l'ADEME tous les financements liés à notre politique cyclable.

L'étude d'élaboration d'un schéma cyclable communal, confiée au bureau d'études URBANIA, vient d'ailleurs d'être lancée.

D'un montant de 23 904€ TTC, elle pourra donc bénéficier d'une subvention de 13 944€ de l'ADEME.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter lesdits financements.

---

-16-

## JO 2024

M. le Maire indique que la France accueillera les Jeux Olympiques 2024. Pour accueillir des événements en amont et pendant les JO, la Pévèle Arena constitue un atout majeur pour Orchies.

Dans ce cadre, il propose de candidater au label Terres de Jeux auprès du Conseil régional et du Comité d'Organisation des JO.

C'est la première étape pour pouvoir déposer d'ici le 31 octobre prochain un dossier de préparation aux JO. Cette candidature se fera en lien avec la Communauté de communes Pévèle Carembault et la SPL de la Pévèle, respectivement propriétaire et gestionnaire de la salle.

M. le Maire indique qu'il s'agit de mettre à disposition cet équipement exceptionnel sur le territoire et dans la région au profit de l'accueil de certaines équipes dans le cadre de leur préparation. L'idée n'est pas d'accueillir de manière officielle mais d'être une base arrière, une façon de mettre en avant à la fois l'équipement et la ville dans le cadre de cet événement planétaire.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si de l'argent sera versé.

M. le Maire répond par la négative et indique que la salle est susceptible de répondre aux critères. Si des investissements étaient à faire, la Municipalité se posera la question de poursuivre ou non au vu de l'intérêt que cela peut représenter et en fonction du coût.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite candidature.

---

-17-

### **MOTION SUITE A LA REORGANISATION DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**

M. le Maire propose d'adopter une motion de soutien aux services de proximité dans le cadre de la réforme du réseau territorial de la direction générale des finances publiques.

M. le Maire indique que la Municipalité a été invitée à la Sous-Préfecture par le Directeur régional des finances publiques, il a annoncé une réforme en cours d'élaboration qui ferait que la perception d'Orchies disparaîtrait. M. le Maire ajoute qu'il avait été sensibilisé par le percepteur. Il y a quelques mois il avait donc écrit à l'ensemble des maires du canton d'Orchies et à M. le Sous-Préfet pour leur évoquer sa surprise. La Municipalité a rencontré les responsables syndicaux pour mettre en place des actions communes. M. le Maire a pu demander lors du conseil communautaire s'il y aura une motion ou des actions communes de la CCPC pour pouvoir la défendre. Tous les maires du canton souhaitent ce maintien et reprendront d'ailleurs la motion pour leur conseil municipal. L'idée est de faire pression auprès de l'administration et des finances publiques pour que le projet soit retiré.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui fait lecture de la motion :

*« La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.*

*Cette démarche s'appuie sur une gestion pluriannuelle des emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :*

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »*
- la mise en place de conseillers comptables*
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité*

*foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple)*

- *des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.*

*Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement. La « géographie revisitée » se traduira par une réorganisation générale de la DGFIP. Et certains territoires locaux seraient plus impactés, notamment les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.).*

*Par cette réorganisation, l'Etat incite les citoyens à accroître les relations avec l'administration par la voie dématérialisée.*

*La fermeture de la trésorerie d'Orchies risque de pénaliser la population, notamment les personnes les plus âgées ou les plus en difficulté sociale. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et plus coûteux.*

*En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien par le comptable public dans la comptabilité communale.*

*La présence d'un poste comptable dans notre commune est essentielle notamment pour assurer les liens directs entre les services des Finances Publiques et la population.*

*Le Conseil municipal d'Orchies demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.*

*En conséquence, il demande que la trésorerie soit maintenue sur place. »*

M. le Maire ajoute que Mme Nadine CANTELOUP a fait parvenir une demande de mention et qu'ainsi tous sont volontaires pour la maintenir en place.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique avoir appris lors du conseil communautaire que certaines villes ne souhaiteraient pas garder leur trésorerie. Il ajoute qu'il serait peut-être intéressant pour la commune de les récupérer et valoriser celle de la ville. Il demande ce qui sera mis en place pour accompagner les personnes en difficulté concernant les démarches digitales si elle venait à fermer.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique qu'en cas de maintien, elle ne souhaite pas que tout le travail des trésoreries fermées revienne à celle d'Orchies et propose un amendement à la motion en ce sens en ajoutant après « que la trésorerie soit maintenue sur place » la formule « pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions ».

M. le Maire indique pour répondre à Mme Nadine CANTELOUP qu'il mettra au vote la motion avec cet amendement.

M. le Maire indique pour répondre à M. Benoît BRILLON que 25% de la population n'a pas la possibilité d'utiliser l'informatique et cela posera donc des problèmes si la perception disparaît. Il ajoute que, les agents des finances publiques sont recrutés en fonction d'études et de diplômes précis, que c'est un métier pointu et aujourd'hui la ville n'a pas ces compétences. Le percepteur est régulièrement interpellé par l'administration municipale ou M. le Maire pour assister les concitoyens. Il aide dans la comptabilité communale, il est donc essentiel au bon fonctionnement de cette compétence. Si la perception venait à disparaître la ville aurait une « carotte » c'est à dire la possibilité pour un buraliste d'accueillir du cash moyennant une convention avec la DGFIP. M. le Maire ajoute que le directeur a expliqué l'objectif de cette réforme qui est la démétropolisation c'est à dire que la métropole ai moins de services et moins de compétences pour une défense de la ruralité. La Municipalité a répondu que si Orchies perd une trésorerie et gagne une « carotte » elle ne voit pas où est la démétropolisation et la défense de la ruralité. Un agent serait disponible pour les élus et un bureau lui serait éventuellement mis à disposition afin d'y faire des permanences pour les concitoyens. Enfin, en 2023 la ville serait susceptible d'accueillir des services de gestion d'entreprise ce qui cependant ne correspond pas à ses besoins.

M. le Maire ajoute que la Municipalité est contente de sa trésorerie, qu'elle rend d'énormes services et qu'elle est prête à la défendre. La motion sera transmise aux maires des communes du canton puis reliée au niveau de la Sous-Préfecture et de la DGFIP en espérant une marche arrière de la réforme.

M. le Maire propose de voter la motion moyennant l'amendement retenue par Mme Nadine CANTELOUP.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adoption de ladite motion.

---

-18-

### **AVANCE DE SUBVENTION A LA SASP BCO**

M. le Maire indique que suite à la demande de M. Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP, il propose de voter une avance de subvention de 50 000€ au club de basket afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Cette avance représente 50% du montant de la subvention 2020, d'un montant prévisionnel total de 100 000€.

M. le Maire indique que chaque année en théorie sera votée une subvention de 100 000€. M. le Maire a été contacté par M. Frédéric SZYMCZAK qui l'a informé que sur la saison 2018-2019 le budget s'équilibre à hauteur de zéro. M. le Maire souligne le travail de maîtrise des dépenses qui a été fait par les dirigeants et M. Frédéric SZYMCZAK car aujourd'hui le club est sauvé financièrement. Un budget prévisionnel avait été réalisé par un commissaire aux comptes et un expert-comptable en avril et ce budget mettait en avant un excédent de 100000€. Cependant, l'administration fiscale a décidé que le club devait environ 40 000€ de TVA et des litiges antérieurs de 2013, 2014 et 2015 ont été soldés ainsi cet excédent a fondu et aujourd'hui le budget s'équilibre.

M. le Maire ajoute que deux partenaires privés ont fait savoir qu'ils auraient des difficultés temporaires de trésorerie et que les sommes qui devaient être versées ne pourront pas l'être. Cette avance de subvention permettrait de verser les salaires des joueurs sur le mois de septembre.

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric SZYMCZAK qui indique que chaque année est fait un compte de trésorerie et en fonction de la récurrence des partenariats c'est à dire des dates de versement de l'argent cela permet de lisser le budget et d'assurer les taxes, notamment le versement des salaires. Il ajoute que sur le budget la masse salariale équivaut à la moitié du budget et il est important de verser les salaires en début de mois et donc d'obtenir cette avance de subvention. Il indique qu'il y a eu un rappel de TVA de 38 000€ car les services fiscaux ont recalculé la TVA déductible puisqu'il y avait une part de sponsors privés supérieure aux subventions, désormais c'est à peu près égal et il n'est pas possible de déduire la TVA à la même hauteur que les années passées.

M. le Maire indique que la saison sportive débute au 1er juillet de l'année pour se terminer au 30 juin de l'année suivante. Il y a début juillet les frais d'inscription de l'équipe en national 1 d'environ 40 ou 50 000€ plus les dépenses de personnel puisque les joueurs s'entraînent. De plus, les subventions sont votées en mars ou avril de l'année suivante que ce soit celles du conseil régional, de la CCPC ou de la commune. La troisième difficulté sont les recettes liées aux partenaires puisqu'il n'est pas possible de faire payer un partenaire alors que le match n'a pas commencé, or en juillet, août et septembre il n'y a quasiment pas de match.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

M. Frédéric SZYMCZAK ne prenant pas part au vote,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance.

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine LECOINTRE :

*« Interpellés par des habitants, le 22 août 2019, les membres « Orchies Pour Tous » constatent en présence de Monsieur PIQUET, la présence de dépôts sauvages composés de grillage en fer, de gouttières en zinc, de tôles entières amiantées du type éternit et des morceaux de tôles éparpillées sur les gravats, sur le lieu-dit « Ancienne voie ferrée de Douai-Orchies » ;*

*Aujourd'hui, vous mettez en avant le zéro déchet, vous prenez des mesures pour éradiquer les mégots dans la ville. C'est très bien mais qu'en est-il de la gestion des déchets amiantés sur cette voie ferrée ?*

*Aujourd'hui un panneau a été posé au niveau du chemin, mais comptez-vous enlever les déchets amiantés existants sur l'ancienne voie ferrée ? Une enquête par la gendarmerie va-t-elle être réalisée ? Les services sanitaires ont-ils été alertés pour établir un diagnostic sur la dangerosité de ces dépôts ? »*

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui lit sa question n°1 sur le même sujet (cf ci-après).

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui confirme qu'un dépôt de plainte a été déposé en gendarmerie d'Orchies, il a d'ailleurs été auditionné depuis en Gendarmerie de Douai. A ce jour les auteurs ne sont pas connus. Une enquête étant en cours, la municipalité a demandé l'autorisation à la Gendarmerie de procéder au nettoyage. L'accord ayant été donné, un devis a été demandé à la société HENNEGRAVE. Le coût pour la commune est de 2 760€ TTC. Un autre devis est en cours. Il indique qu'un panneau a été implanté à l'entrée du chemin. La municipalité a également proposé à l'AFR, en charge de la gestion de ce chemin, d'empêcher l'accès par une barrière et des fossés.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande si les gravats vont être évacués avec l'amiante.

M. le Maire indique qu'il s'agit de deux plaques et que la Municipalité s'en remet à des gens compétents, elle a fait exactement ce que la gendarmerie a conseillé pour le retrait. Il ajoute que la Municipalité sera encore plus intolérante vis-à-vis de ces dépôts sachant qu'il y a à Orchies une déchetterie.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui demande s'il n'y aura plus de gravats.

M. le Maire répond par la négative et donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique qu'il s'agit d'une bonne chose de fermer et d'éviter que ça recommence mais demande ce que la Municipalité va faire des morceaux d'amiante et autres détritrus enterrés auparavant.

M. le Maire indique qu'il y a une instruction en cours par la gendarmerie et que la Municipalité agira en conséquence si elle s'est trompé cependant il répète qu'à l'époque les spécialistes M. MASSE et M. HENNEGRAVE avaient indiqué qu'il n'y avait pas de dépôts amiantés.

---

-20-

## QUESTIONS POSEES PAR Mme NADINE CANTELPOUP

### Question n°1

*« Des citoyens m'interpellent au sujet d'un dépôt sauvage avec amiante sur l'ancienne voie ferrée Orchies-Douai, située entre Orchies et Coutiches. Le groupe Orchies pour tous a d'ailleurs signalé ce problème plusieurs fois et malgré vos réponses rassurantes, le dépôt est toujours là.*

*Allons-nous laisser cette situation perdurer ?*

*Pourquoi n'avez-vous pas fait retirer ce dépôt ?*

*Des analyses sérieuses ont-elles été faites ?*

*Une enquête de voisinage a-t-elle été faite ?*

*Une plainte a-t-elle été déposée ?*

*Une caméra a-t-elle été posée afin de piéger les auteurs de ces dépôts ?*

*Est-ce que Monsieur PLUQUE, chargé du cadre de vie et chantre de l'écologie pourrait enfin résoudre ce problème ?*

*Nos concitoyens veulent des réponses précises, ils ne souhaitent pas que se reproduit la situation de la faïencerie où rien n'a été fait pour dépolluer les sols.*

Cf réponse précédente.

### Question n°2

*« Les Conseillers Municipaux souhaitent-ils s'associer afin de défendre le service public des finances et voter une motion contre la fermeture du bureau à Orchies et la suppression des emplois ? »*

M. le Maire indique que cette question a été débattue au point 17.

---

*La séance est levée à 21h40*

---

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Ingrid LEMAHIEU	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Frédéric SZYMCZAK	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cathy CROQUEFER	
Roger VANDEVYVERE	
Jean-Claude GAVIGNET	
Corinne PLAISANT	
Benoît BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	

Nadine CANTELOUP	
Marie-Christine FILARETO (Procuration à Ludovic ROHART)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Guy DERACHE)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Isabelle DEREIGNAUCOURT)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	